



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 02 MARS 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : Sarah ANGAMA
Date de convocation : 23 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 34
Nombre de procuration : 07

Extrait n°CC-03-2023-017

Objet : Création d'un poste de Mécanicien polyvalent au service Parc Matériel Roulant (PMR) de la Direction Générale Adjointe - Aménagement, Infrastructures, Environnement et Logistique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Belfort BIROTA, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Hugues MOMPFILE, Josette MASSOLIN, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.
Arrivés en cours de séance : Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Germain DUTON.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Maryse ALSIF épouse RANGOLY à Christian VERNEUIL, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian PALIN à Frédéric BUVAL, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Paulette RAPON.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Gwladys COLER, Laura LITADIER épouse VILLET, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique, notamment l'article L 352-4 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n° CC-01-2022-003-1 du 20 janvier 2022 relatif à l'adoption du nouvel organigramme de CAP Nord Martinique ;

Considérant le Budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) dispose de véhicules de tous types afin de permettre aux agents d'effectuer leurs déplacements professionnels, de réaliser leurs missions de service public et par conséquent d'honorer les obligations et compétences de l'EPCI vis à vis de la population du Nord ;

Considérant que le service « Parc Matériel Roulant (PMR) » est responsable de la mise à disposition des véhicules, de l'entretien et de la maintenance de ces derniers, mais aussi de toute la gestion opérationnelle, technique, et administrative (juridique, financière, procédurière) en lien avec les véhicules et leurs utilisateurs ;

Considérant que la flotte de la collectivité est composée de 72 véhicules (13 poids lourds et engins, 14 véhicules utilitaires, 45 véhicules légers) ;

Considérant que le service « PMR » est composé de 10 agents dont 1 mécanicien et 4 agents d'entretien. La moyenne d'âge des agents du service « GFA » est relativement élevée et 50% de l'effectif actuel sera parti en retraite dans les 5 prochaines années ;

Considérant que les missions de l'EPCI ont évolué allant de la simple mise à disposition de véhicules au profit des agents à une mutualisation d'engins et de véhicules de tous types avec les Communes membres. Les compétences en matière d'environnement (collecte des déchets, eau et assainissement, brigade fiscale, canine et environnementale...) ont été étoffées et contraignent la collectivité à se doter en matériel roulant supplémentaire ;

Considérant que le service « PMR » doit donc aussi être pourvu de moyens humains supplémentaires afin de pouvoir effectuer une gestion performante des véhicules et d'optimiser son taux de productivité ;

Considérant qu'il s'agit de créer le poste pour respecter les modalités légales obligatoires de déclaration et de le mettre en adéquation avec les missions correspondantes. L'objectif est de consolider un poste existant ;

Considérant le descriptif du poste :

CAT	INTITULE POSTE	MISSIONS	BUDGET
C Tech	Mécanicien polyvalent	Réaliser l'entretien et la maintenance des véhicules de la collectivité	Budget général

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la création du poste permanent suivant, à temps complet, au sein du Service Parc Matériel Roulant de la Direction Générale Adjointe Aménagement, Infrastructures, Environnement et Logistique.

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Int. /Ext.	Total
C	Mécanicien polyvalent	Technique	Grade existant	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	1

Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour et joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 41

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 13 mars 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 2 mars 2023

GRADE OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES			EMPLOIS NON POURVUS GRADES EXISTANTS
	CAT	EMPLOIS TC	EMPLOI TNC	TITULAIRES	N.TITULAIRES	TOTAL	
EMPLOIS FONCTIONNELS	A						
DGS		1		0	1	1	0
DGA		3		2	1	3	0
FILIERE ADMINISTRATIVE							
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES	A						
ATTACHE HORS CLASSE		2		2	0	2	0
ATTACHE PRINCIPAL		8		6	1	7	1
ATTACHE		48		15	17	32	16
DIRECTEUR		1		1	0	1	0
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS	B						
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère classe		3		3	0	3	0
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème classe		3		1	0	1	2
REDACTEUR		23		5	13	18	5
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINIST.	C						
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 1ère cl		14		13	1	14	0
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 2ème cl		20		12	0	12	8
ADJOINT ADMINISTRATIF		34	1	21	6	27	7
FILIERE ANIMATION							
CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS	B						
ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ère classe		1		0	0	0	1
ANIMATEUR		1		1	0	1	0
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D' ANIMATION	C						
ADJOINT ANIMATION DE 1ère CLASSE		1		1	0	1	0
ADJOINT ANIMATION DE 2ème CLASSE		1		0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE							
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS	A						
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE		2		0	1	1	1
INGENIEUR EN CHEF		2		2	0	2	0
INGENIEUR HORS CLASSE		1		1	0	1	0
INGENIEUR PRINCIPAL		1		1	0	1	0
INGENIEUR		24		3	4	7	17
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	B						
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère Classe		6		4	0	4	2
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème Classe		7		5	0	5	2
TECHNICIEN		16		3	6	9	7
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE	C						
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL		5		3	0	3	2
AGENT DE MAITRISE		14		11	0	11	3
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C						
ADJOINT TECHNIQUE		63	1	32	21	53	10
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère cl		24		10	4	14	10
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		22		6	1	7	15
TOTAL		351		164	77	241	110

AGENTS DETACHES SEEN

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	CAT	
ADJOINT TECHNIQUE		
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		2
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		17
TOTAL		19

AGENT DETACHE ODE

ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	1
----------------------------	---	---

TABLEAU DES EFFECTIFS ASSAINISSEMENT AU 2 mars 2023

GRADE OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRE			EFFECTIFS NON POURVUS GRADE EXISTANT
	CAT	EMPLOIS TC	TITULAIRE	N.TITULAIRE	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINIST.	C					
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 1ere cl		1	1	0	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF Principal de 2ème cl		1	1		1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF		1	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE						
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS	A					
INGENIEUR PRINCIPAL		1	1	0	1	0
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	B					
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère Classe		1	1	0	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème Classe		3	3	0	3	0
TECHNICIEN		3	2	1	3	0
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE	C					
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL		0	0	0	0	0
AGENT DE MAITRISE		0	0	0	0	0
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C					
ADJOINT TECHNIQUE		0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1er cl		0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		0	0	0	0	0
TOTAL		11	9	1	10	1

TABLEAU DES EFFECTIFS EAU AU 2 mars 2023

GRADE OU EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRE			EFFECTIFS NON POURVUS GRADE EXISTANT
	CAT	EMPLOIS TC	TITULAIRE	N.TITULAIRE	TOTAL	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE						
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES	A					
ATTACHE PRINCIPAL		1	0	0	0	1
ATTACHE		1	0	1	1	0
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS	B					
REDACTEUR		4	1	0	1	3
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINIST.	C					
ADJOINT ADMINISTRATIF						
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 2ème cl		1	1	0	1	0
FILIERE TECHNIQUE						
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS	A					
INGENIEUR EN CHEF		1	1	0	1	0
INGENIEUR		2	1	0	1	1
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS	B					
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère Classe		3	2	0	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème Classe		1	1	0	1	0
TECHNICIEN		9	1	4	5	4
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES	C					
ADJOINT TECHNIQUE		5	2	0	2	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère cl		0	0	0	0	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème cl		0	0	0	0	0
TOTAL		28	10	5	15	12